

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Les cabinets dentaires restent ouverts pendant le confinement !

Paris, le 2 novembre 2020

Le confinement de la population est en vigueur depuis le 30 octobre sur tout le territoire français métropolitain et en Martinique.

Contrairement à la précédente période de confinement, les cabinets dentaires resteront ouverts pour soigner leurs patients selon les mêmes protocoles sanitaires, hautement sécurisés, établis depuis le 11 mai 2020.

Les chirurgiens-dentistes et les assistant(e)s dentaires peuvent se déplacer sur leur lieu de travail et recevoir les patients sur rendez-vous. Ces derniers devront se munir d'une attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case « consultations, examens et soins ne pouvant être ni assurés à distance ni différés et l'achat de médicaments » pour se rendre au cabinet dentaire.

Une campagne d'affichage est mise en place pour signaler aux patients que les cabinets dentaires restent ouverts. Affiches disponibles au téléchargement pour affichage dans les cabinets et sur les réseaux sociaux sur le site de l'Union Dentaire <https://www.union-dentaire.com/votre-cabinet-reste-ouvert-faites-le-savoir/>



#### A propos de l'Union Dentaire

Syndicat de chirurgiens-dentistes régi par la loi du 21 mars 1884 | Membre fondateur de l'ADF | Membre fondateur de l'UNAPL

Depuis 60 ans, l'Union Dentaire se bat pour penser et agir en faveur de l'avenir de la profession de chirurgiens-dentistes en France. Présente localement auprès de ses adhérents et des praticiens en général, l'Union Dentaire est l'un des principaux syndicats représentatifs de la profession de chirurgien-dentiste.

#### Contact

Clément Neveu | Tél. : 06 72 65 05 15 | Mail : [c.neveu@union-dentaire.com](mailto:c.neveu@union-dentaire.com)